

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances
locales

Sous-domaine
Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
28 septembre 2023

Affichage en date 2
octobre 2023

Séance du 9 octobre
2023

Objet : Travaux de
requalification des
espaces publics – rue
des platanes –
délégation de
Maîtrise d'ouvrage
pour réhabilitation
des réseaux usées et
eau potable et
ouverture de crédits

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 011-211103130-20231009-2023_26-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/26

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Williams ROUQUET, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Néant

Monsieur Eric CROS a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager des travaux de requalification des espaces publics – rue des Platanes. Ceux-ci comprennent aussi la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable en coordination avec la Communauté de Communes.

Madame le Maire rappelle le montant estimatif des travaux, évalué par le Cabinet CETUR Ingénierie à

- 175 037,00 € HT pour les travaux d'eaux usées et d'eau potable

Madame le Maire informe l'assemblée que ces derniers feront l'objet d'un lot spécifique pour la consultation des entreprises et seront pris en charge par la Communauté de Communes (ayant compétence pour l'eau et l'assainissement) nécessitant l'établissement d'une délégation de Maîtrise d'Ouvrage. Elle présente le projet de convention avec la communauté de communes

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et celles réalisées en application dans le cadre des groupements de commandes et application de l'article 8 du code des marchés publics,

Vu le budget communal M 57 2023,

Vu le projet de convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage, avec la Communauté de Communes, relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la rue des Platanes.

AUTORISE les ouvertures de crédits suivants sur le budget 2023 :

Au compte 4581 : en dépenses d'investissement

Opération n° 132 : 210044.40 € TTC

Au compte 4582 en recettes d'investissement

Opération n° 132 : 210044.40 € TTC

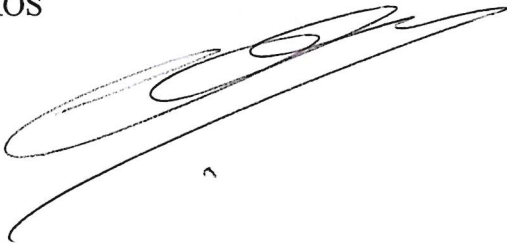
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 9 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Eric CROS



Le Maire
Nicole MARTIN

